Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260223-2026_DELIB12-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 12/2026

SEANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 2026 à 19H00

Date de convocation :	18 février 2026	Conseillers en exercice :	13
Date d'affichage :	18 février 2026	Conseillers présents :	7
		Conseillers votants :	8

L'an deux mil vingt-six, **le vingt-trois février** à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Patrice SAVARY et Bernard HASPOT et Mesdames Monique LE THIEC, Maryvonne MORICE, Sabrina LANOE et Aurélie LE FICHER

Étaient absents : Messieurs Samuel GUYONVARCH, Paul MARTEL, Nicolas FAUCHEUX et Franck PAULAY (donne pouvoir à Monsieur Monique LE THIEC) et Mesdames Ange CROGUENNOC et Martine ROCA

Monsieur Bernard HASPOT est désigné secrétaire de séance

Rénovation partielle bâtiment du camping

Monsieur le Maire rappelle :

Par délibération du 21 juillet 2025 (n°37/2025), le choix des entreprises avait été validés pour les lots couverture, charpente, menuiseries extérieures et intérieures, plomberie, revêtement de sol et carrelage.

Pour certains lots, des plus-values devront être prévues, dépassant les 5 % du marché initial, à savoir :

- Lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures – BG Menuiserie
Reprise sur fenêtre de toit : 759 € HT
Garde-corps pour terrasse extérieure : 722.43 €HT

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le devis de BG Menuiserie pour un montant de 1 481.43 € HT**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE